

# Etude Des Déterminants Du Refus De L'autopsie En Côte d'Ivoire

*Dr Okpo Nassoua Antoine*

Maître-assistant à l'UFR Criminologie,  
Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan, Abidjan

doi: 10.19044/esj.2016.v12n17p126 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n17p126](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n17p126)

---

## Abstract

This study puts in evidence the refusal determinants of autopsy in Ivory Coast. One questionnaire and interviews allowed to understand that the theory of cultural transmission exposes the influence of beliefs and values of membership group on individual and collective motivations. The ignorance of autopsy, the research disinterest of death cause and beliefs and cultural values to respect human person and body integrity are principal determinant factors of autopsy refusal in Ivory Coast.

---

**Keywords:** Autopsy, Determinants of refusal, Representation of Death, Research of the cause of death, Respect for life, respect for bodily integrity

---

## Résumé

L'étude vise la mise en évidence des déterminants du refus de l'autopsie en Côte d'Ivoire. Un questionnaire et des entretiens ont permis de comprendre que la théorie de la transmission culturelle expose l'influence des croyances et valeurs du groupe d'appartenance sur les motivations individuelles et collectives. La méconnaissance de l'autopsie, le désintérêt pour la recherche de la cause du décès et les croyances et valeurs culturelles quant au respect de la personne humaine et de l'intégrité du corps sont les principaux facteurs déterminants du refus de l'autopsie en Côte d'Ivoire.

---

**Mots clés:** Autopsie, Déterminants du refus, Représentation de la mort, Recherche de la cause du décès, Respect de la vie, respect de l'intégrité du corps

---

## Introduction : quelques repères théoriques

Les travaux sur l'autopsie portent sur la définition du concept, son but, les acteurs et l'environnement de la pratique d'un tel moyen de la découverte de la cause du décès.

Menenteau (2012) indique qu'à l'origine, le terme autopsie est usité dans un cadre spirituel et mystique. La lexicographie du XIX<sup>e</sup> siècle occulte peu à peu l'aspect religieux et réserve ce vocable aux seuls mystères cadavériques. Ba et al. (2003) quant à eux, montrent que l'objectif de l'autopsie a débouché sur la création de l'autopsie dite verbale utilisée en population. Elle repose sur le principe d'identification d'une cause de la mort à partir des informations collectées auprès des proches de la défunte et de l'analyse des dossiers cliniques enregistrés dans les centres médicaux ayant reçu la défunte comme patiente. Fornes (2004) soutient qu'il est anormal que le médecin qui constate un décès soit incapable d'en établir la cause. Or, le patient a été pris en charge par le médecin. L'autopsie devrait avoir une place fondamentale à la réponse de l'interrogation "de quoi est mort le patient?". L'autopsie est ainsi comprise dans divers sens. Il est alors nécessaire de faire quelques précisions terminologiques sur le terme même de l'autopsie.

Issu du mot grec *autopsia* qui signifie l'action de voir de ses propres yeux, l'autopsie, selon Le petit Larousse illustré (2011 :82), est la dissection et l'examen d'un cadavre pour déterminer les causes de la mort ou pour la recherche scientifique.

Selon le Nouveau dictionnaire de la langue française (Menenteau, 2013), on appelle autopsie cadavérique, l'inspection de toutes les parties d'un cadavre ; et par extension, la description de l'état de ces différentes parties. Wikipédia, l'encyclopédie libre du 06.12.2013 définit l'autopsie ou l'examen post-mortem ou la nécropsie comme l'examen médical des cadavres. L'auteur ajoute qu'il existe deux types d'autopsie : l'autopsie médico-légale et l'autopsie clinique ou médico-scientifique ou médico-hospitalière.

L'autopsie médico-légale est un examen obligatoire mis en œuvre dans un cadre judiciaire à la demande d'un juge d'instruction qui commet un ou plusieurs spécialistes de la médecine légale pour une série d'examens recherchant la cause d'une mort a priori considérée comme suspecte ou brutale. C'est le cas de l'homicide maquillé en suicide, où l'autopsie devra déterminer si des éléments matériels objectifs prouvent que l'individu a été assassiné et ne s'est pas suicidé. Selon Menenteau (2013), les expressions autopsie médico-légale et autopsie judiciaire désignent l'examen corporel effectué post mortem sur demande de l'institution judiciaire, avec l'esprit de mettre en évidence les circonstances et les causes du décès, celui-ci ayant été violent ou soudain. L'examen cadavérique est suivi de la rédaction d'un rapport qui relate les constatations effectuées et présente les conclusions que l'expert tire de celles-ci.

Pour l'encyclopédie libre du 06.12.2013, l'autopsie clinique ou scientifique est un examen facultatif souvent demandé par la famille ou le médecin, réalisé par un spécialiste d'anatomo-pathologie, à la recherche de

véritables causes du décès d'un malade. Toujours selon cette encyclopédie, plusieurs indications peuvent motiver la pratique de l'autopsie : en cas de mort fœtale in utero et après interruption médicale de grossesse pour malformations fœtales. En vue d'apprendre l'anatomie humaine, l'autopsie est pratiquée par les étudiants en médecine sur le corps d'individus ayant donné leur corps à la science. Ainsi, l'objectif visé par l'autopsie médicale est d'établir la cause de la mort (qu'il s'agisse de causes principales ou indirectes), de déterminer l'état de santé du sujet avant son décès, et si les éventuels traitements reçus étaient bien choisis. Dans cette perspective, lorsque la cause de la mort n'est pas évidente, l'autopsie est pratiquée parfois pour établir la réalité des faits. Toutes ces définitions sont complétées par Tourdes (Menenteau, 2013) pour qui, en médecine légale, le mot autopsie se rapproche du sens étymologique et prend une acception très étendue ; il ne signifie pas seulement l'ouverture du corps, mais la vue, l'inspection du cadavre par le médecin, la nécropsie complète, l'examen externe et interne, avec toutes les explorations accessoires qui s'y rapportent.

Si l'autopsie aide à rétablir la réalité des faits, comment se réalise-t-elle ? Wikipédia du 06.12.2013 nous enseigne que la dissection commence par l'ouverture du corps pour en extraire les viscères et organes en question ou faire des prélèvements. Une incision est faite pour l'examen des viscères abdominaux et thoraciques. Elle part de la base du cou au pubis. Le cerveau est examiné après ablation du scalp et ouverture de la boîte crânienne à l'aide d'une petite scie circulaire. Après examen, les organes sont remis dans l'abdomen ou la boîte crânienne, les incisions sont recousues soigneusement pour la levée de corps et les funérailles du défunt.

Prouver la réalité des faits par le biais de l'autopsie est une démonstration noble et souvent avec une marge d'erreurs négligeables. Cependant, cette démonstration est-elle acceptée, admise par la conscience populaire ? Certains auteurs conditionnent l'acceptation ou non de l'autopsie aux connaissances et aux croyances sur cette pratique.

Selon Chirade et al. (Leduc, V. Rachédi, L. et Labescat, G. 2010), l'autopsie et le don d'organes sont acceptés pour les catholiques et les protestants, alors qu'il n'y a pas d'indication pour les orthodoxes. De même ces auteurs indiquent que l'incinération est autorisée pour les catholiques et les protestants, mais interdite pour les orthodoxes. Chirade et al. (1997) motivent cette interdiction de l'incinération des morts par le fait que les croyants orthodoxes assimilent la mort à "la naissance à une nouvelle vie, la vie spirituelle". Toujours faisant référence à Chirade et al. (1997), Leduc et collaborateurs avancent que l'autopsie, l'incinération et le don d'organes sont interdits chez les musulmans, sauf dans le cas de dons d'organes d'un vivant à un vivant. Ces auteurs continuent de nous instruire en disant que pour les juifs, chaque vie est un don de Dieu. Il donne et reprend ; de ce fait,

le judaïsme est opposé à l'euthanasie et au suicide. De même, le don d'organes et la crémation sont interdits (sauf pour sauver une vie). Il faut respecter la vie et l'intégrité du corps. On s'efforce d'accepter la mort en tant qu'étape du cycle de la vie, car c'est la volonté de Dieu mais aussi, nier la mort serait en quelque sorte nier la vie elle-même.

Selon Neuberger (1998), certaines traditions bouddhiques – telle, la tradition tibétaine -, la conscience renaît dans un autre corps, 49 jours après le décès. Il s'agit d'une progression individuelle de chaque conscience d'une vie à la suivante. Lévy (2007) ajoute que chez cette communauté, la mort consiste en une dissolution progressive de l'être. Traditionnellement, le corps est intouchable pendant les trois jours que dure ce processus. Elles concluent avec Chirade et al., que, une fois la conscience a abandonné le corps, l'autopsie et le prélèvement d'organes ne posent généralement pas de problème. Or selon Gatrad et al. 2003, (Leduc et al. 2010), pour les sikhs, l'autopsie n'est pas bienvenue, car les croyants sikhs pensent que le corps a déjà assez souffert tout au long de la vie, alors que le don d'organes est considéré comme une action noble qui aide à sauver la vie d'autres personnes.

Dans cette perspective, Raphaël (2010) indique que le respect du mort, "kevod ha-meth", constitue l'un des principes fondamentaux du judaïsme. En Alsace, il a été mis en pratique avec un soin scrupuleux et a profondément marqué de son empreinte la vie collective des juifs. La mort, dans les communautés juives d'Alsace, constitue un phénomène socio-culturel...il n'y a pas de véritable panique car, à travers la mort de l'un des siens, la société juive n'est pas confrontée à sa propre vulnérabilité. Celui qui meurt ne disparaît pas, mais franchit une étape nouvelle. C'est pourquoi, ajoute l'auteur, quand un être humain meurt, à l'événement organique se surajoute un ensemble complexe de croyances, d'émotions et d'actes, qui lui donnent sa dimension particulière. Le corps du mort est l'objet de soin précis, qui ne relèvent pas de l'hygiène mais d'un souci de pureté, en même temps qu'est réaffirmée la nécessité d'accomplir un rite qui assure à la personne disparue une survie dans l'au-delà ou dans l'imaginaire social. La référence à Gatrad et al. (2003) amène Leduc et al. (2010) à dire que les hindous, les bouddhistes et les sikhs croient en la réincarnation déterminée par les actions des vies présentes et passées. Et que la valeur morale de ces actes détermine la façon dont l'âme va renaître lors de la réincarnation.

Selon Monsieur et madame Tahou (2010), chez les wès de Côte d'Ivoire, la mort n'était pas considérée comme la fin de la vie, mais seulement comme une porte vers une autre vie dans le même monde. Selon les auteurs, les anciens croyaient à l'existence d'une âme immortelle appelée zouhon et constituée par l'ensemble formé du souffle vital et du double invisible de l'homme. Après la mort, ce zouhon errait pendant un certain

temps avant de se réincarner dans le corps d'un bébé appartenant à la même famille que le défunt. Les vivants devaient lui offrir des offrandes pendant cette période afin de lui rendre le parcours plus facile. Il était possible d'influencer le cours d'une existence future. Pour cette raison, il fallait prendre de bonnes résolutions. Pour ce peuple, l'âme d'un homme dont la tête avait été écrasée a été attribuée à un bébé dont le crâne était très rouge et "battait" à la naissance.

Selon Gina (2013), pendant la vie, l'esprit tient au corps par son enveloppe semi-matérielle ou périsprit. La mort est la dévastation du corps seul et non du périsprit...l'âme en quittant le corps reste quelque temps dans le trouble. Francesca, Kardec (2011) disait déjà que l'âme se dégage graduellement et ne s'échappe pas comme un oiseau captif rendu subitement à la liberté...l'esprit se dégage peu à peu de ses liens : ils se dénouent et ne se brisent pas. Gina (2013) continue de nous enseigner qu'un trouble après la mort présente des événements particuliers selon le caractère des individus et surtout selon le genre de mort. Différents cas peuvent alors se présenter : dans la mort naturelle, celle qui arrive par la lassitude des organes à la suite de l'âge, l'homme quitte la vie sans s'en apercevoir. C'est selon l'auteure, une lampe qui s'éteint faute d'aliments. Dans l'agonie, Gina affirme que l'âme a déjà quelques fois quitté le corps, il n'y a plus que la vie organique. L'homme n'a plus connaissance de lui-même. Le corps est une machine que le cœur fait bouger. Il existe tant que le cœur fait circuler le sang dans les veines et n'a pas besoin de l'âme pour cela. Dans la mort violente, par suicide, accident, meurtre, etc., l'esprit est surpris, étonné et ne croit pas être mort. Il le soutient avec obstination selon Gina, pourtant il voit son corps, il sait que ce corps est le sien et il ne comprend pas qu'il en soit séparé. Il va auprès des personnes qu'il affectionne : leur parle et ne conçoit pas pourquoi elles ne l'entendent pas. Cette illusion dure jusqu'à l'entier dégageement du périsprit, alors seulement l'esprit se reconnaît et comprend qu'il ne fait plus partie des vivants. Ainsi, soutient l'auteure, la durée du trouble qui suit la mort est très variable. Le détachement durera de quelques heures voire à plusieurs mois, années. Nous pouvons compléter ces enseignements par ce qu'affirme Francesca, Kardec (2011). Le périsprit n'est pas entièrement dégageé du corps dans tous les cas de mort violente, quand elle n'est pas amenée par l'extinction graduelle des forces vitales, les liens qui unissent le corps au périsprit sont tenaces et le dégageement complet est plus lent. Or, dans les situations d'une mort naturelle et de l'agonie, l'on ne fait souvent pas recours à l'autopsie. C'est surtout dans les cas d'une mort à problème, c'est-à-dire une mort où l'incertitude règne comme les morts suspectes, soudaines et violentes, que l'on fait appel aux experts, souvent le médecin légiste pour rétablir la réalité des faits.

Cependant, de ce qui précède et la croyance selon laquelle l'esprit quitte lentement et difficilement le corps, ainsi que les idées reçues, reflet de la conscience collective qui prend pour fait réel la réincarnation, soutenue également par Got (1997) pour qui la conscience individuelle et collective considèrent l'autopsie comme une atteinte à l'intégrité du corps de l'individu après sa mort, ou encore comme le prolongement des souffrances de la personne qui a suffisamment et sérieusement souffert de son vivant, est-il possible que l'on admette et accepte la dissection du corps ? De cette représentation sociale et individuelle de la personne humaine et de la mort, quels attitudes et comportements adoptent les ivoiriens face à la pratique de l'autopsie ?

Pour connaître les attitudes et les comportements individuels et du corps social, il nous paraît nécessaire de nous poser la question suivante : de quoi est morte la personne décédée sur qui l'autopsie va être pratiquée ? Car pour l'Africain, seule la réponse qui vaille pour une telle interrogation est que la mort en Afrique n'est jamais naturelle ni accidentelle simplement..., elle est toujours l'œuvre des esprits malfaisants, sataniques, de sorcellerie. X est-il décédé brutalement ? Cette mort est causée par l'oncle ou la tante qui appartient à une confrérie de sorciers. Ce dernier a vendu ou a donné l'âme de la personne décédée à sa confrérie et celle-ci a été mangée depuis longtemps. Y est-il décédé d'une longue maladie ? C'est toujours une action d'un parent sorcier. Cimpric (2010) nous donne quelques informations. Pour l'auteure (2010), l'Afrique contemporaine est un mélange, un métissage ou un bricolage de représentations plus anciennes qui ne se laissent pas oublier et d'une "modernité" qui hante et fascine à la fois. Derrière la face visible accessible aux yeux de tous, s'en cache une autre invisible, celle du monde "mystique"... Ce deuxième monde invisible est celui des sirènes ou des Mami-wata, sorcières et sorciers, zombies, métamorphoseurs, hommes-caïmans, hommes-léopards etc. Toutes ces "figures de l'invisible ou de l'imaginaire" interviennent continuellement dans le monde visible, hantent les esprits des populations et représentent pour ces dernières un réel danger : celui du malheur, de la maladie ou de la mort. Cimpric ajoute que dans les discours quotidiens, les figures de l'invisible fournissent non seulement les interprétations sur le malheur mais également sur la réussite et la richesse. Ainsi, les causes de la mort sont d'origine suspecte ressortant le domaine mystique. Faisant référence à Evans-Prichard, 1976 :53, Cimpric (2010) constate avec lui que les malheurs – maladies, morts ou autres événements malheureux sont rarement considérés comme exclusivement naturels. Ils résultent d'une interférence du monde invisible par l'intermédiaire d'esprits de sorciers etc. ce que Evans-Prichard exprime en ces termes : "all misfortunes are due to witchcraft".

Le couple Tahou (2010) nous informe que l'interrogation qui, en Afrique a toujours pour réponse ; un décès mystique, est, pourquoi le défunt est-il mort prématurément, quand un homme meurt dans un accident de voiture, alors que tous passent par cette route sans difficultés particulières, quand un enfant se noie, alors que tous les enfants se baigne à cet endroit sans se noyer, ou quand un vieil homme décède d'une crise cardiaque, alors qu'il était en excellente santé, buvait, fumait et courrait les filles sans jamais se fatiguer Ainsi, pour le couple Tahou, excepté le cas où la cause de la mort est évidente, personne très âgée ou meurtre (même dans ce cas encore, c'est toujours l'œuvre de sorciers), le décès est souvent considéré comme le résultat d'une conjuration à caractère magique. Ce même argument est soutenu par Dississa (2007). Il indique que la sorcellerie est considérée comme la principale cause de décès. Selon l'auteur, dans l'imaginaire des congolais, la maladie reste très souvent interprétée comme "l'agression d'un agent extérieur (sorcellerie, attaque de fétiche...), rares sont les autres causes de décès qui échappent à ce mode d'interprétation. La sorcellerie est alors mystiquement la cause d'événements tels que le décès, la maladie, l'échec ou la déception.

L'attitude et le comportement de l'africain face à la mort est donc la recherche, la désignation ou la détermination du coupable du décès et son lynchage, son élimination et non la cause qui est déjà connue ; la sorcellerie. C'est ce qu'affirme Belemgato (2013) en ces termes : "quand un arrêt cardiaque survient, on cherche le coupable. On désigne un individu et immédiatement il est lynché. Même un accès palustre peut prendre un tableau psychiatrique avec des comportements et propos délirants. Mais ne dites pas au villageois qu'il s'agit d'un paludisme pernicieux. Ils ne vous croiront pas. Ils chercheront leur coupable et ils le lyncheront". Ainsi, pour déterminer le coupable, certaines décoctions et rites sont utilisés. C'est ce que nous enseigne le couple Tahou (2010). Dans l'ancien temps, un poison préparé avec un bois rouge était utilisé pour confondre les coupables ou les sorciers qui mouraient en l'absorbant. Ce couple ajoute également que les ivoiriens utilisent une méthode méconnue des experts de la police scientifique pour trouver les coupables d'un crime "mystique" ou non. Lors de l'enterrement d'une victime, il n'est pas rare que le cercueil entraîne ses porteurs dans la direction des assassins.

Cette représentation des morts ainsi que les attitudes et comportements qui s'y rattachent sont profondément ancrés dans la conscience collective. Dans cette perspective, quels sont les déterminants du refus de l'exploration des tréfonds du corps pour y découvrir les causes du passage de vie à trépas ? L'apport de la culture, c'est-à-dire des valeurs et des croyances, des mythes et mystères de l'imaginaire ivoirien nous est d'un précieux appui pour la compréhension des propos des répondants. Ainsi, la

théorie culturaliste, c'est-à-dire l'influence des valeurs du groupe d'appartenance sur les individus, servira de cadre d'analyse des données recueillies. La théorie de la transmission culturelle se base sur les motivations des attitudes, les rationalisations qui sont favorables à une pensée et à un comportement admis dans les pratiques ou dans la conscience collective. Il existerait un poids, une pesanteur qui oriente la manière de voir des individus. La perception et la représentation induite d'un phénomène sont alors fonction des différentes valeurs culturelles. Il nous sera alors nécessaire d'identifier les facteurs explicatifs et donc les déterminants du refus de l'autopsie.

### **Objectifs**

Cette étude a pour objectifs de connaître (identifier, décrire, expliquer) la représentation de l'autopsie par les ivoiriens

### **Hypothèses**

Deux hypothèses nous aident à faire les investigations

- L'ignorance de l'autopsie explique son refus pour la précision de la cause du décès
- Le respect de la personne humaine et des morts motive le rejet de l'autopsie par les ivoiriens

### **Méthodologie**

#### **Sujets**

Les sujets de cette étude sont les personnes rencontrées dans cinq communes d'Abidjan, sans distinction de religion. Il s'agit d'Abobo, d'Adjamé, de Cocody, du Plateau et de Yopougon. Le choix de ces communes s'est fait en tenant compte de la diversité culturelle et du niveau de compréhension des répondants. Ces personnes sont âgées de dix-neuf ans et plus, des deux sexes, au nombre de trois cent vingt (320). 120 de sexe féminin et 200 de sexe masculin. De niveau d'études variables : 2 individus ne sachant ni lire ni écrire, trente-quatre (34) de niveau primaire, cent quarante-quatre (144) de niveau secondaire et cent quarante (140) de niveau supérieur. Douze (12) personnes âgées de soixante (60) ans et plus sont à la retraite et trente-six (36) sont sans emploi. Les deux cent soixante-douze (272) autres exercent dans divers secteurs de la vie active. 26 étudiants, 32 du secteur informel, 22 du secteur formel, 12 employés de bureau, 14 comptables, 64 cadres administratifs, 42 enseignants et 60 de profession libérale.

## Méthode

Le recueil des données de cette étude a nécessité l'administration d'un questionnaire de vingt questions afin d'orienter les échanges et les entretiens avec les trois cent vingt (320) personnes rencontrées au cours de l'enquête. Au cours du mois de juin 2015, nous nous sommes rendus dans les rues de ces cinq communes d'Abidjan, les domiciles, devant et dans les administrations publiques et privées pour échanger avec la population. Nous nous sommes fait aider dans cette tâche par certaines bonnes volontés, après un briefing pour la maîtrise de l'objectif de l'étude et des questions. Après exposition de l'objectif de la recherche, les personnes rencontrées ont non seulement accepté, mais étaient heureuses de participer à une telle étude. Car c'est pour elles une occasion de donner leur point de vue et d'avoir certaines informations sur le sujet. La méthode quantitative a permis de faire le traitement statistique des données recueillies. Quant à la méthode qualitative, elle a permis de faire une analyse qualitative des discours afin de saisir le sens des échanges.

## Résultats

Les résultats portent essentiellement sur la méconnaissance de l'autopsie, son refus quand elle est proposée comme moyen à utiliser pour la précision de la cause du décès, le désintérêt pour la recherche de la cause du décès qui est toujours la sorcellerie, l'identification du coupable du décès par tous les moyens et sa sanction exemplaire pouvant aller jusqu'à son bannissement ou son élimination physique pour n'avoir pas respecté la vie humaine et l'influence déterminante des croyances et valeurs culturelles quant au respect de la personne humaine et à la représentation de la mort. Les facteurs retenus par les répondants se répartissent dans le tableau suivant.

Tableau n°1 : Facteurs du refus de l'autopsie

Facteurs du refus de l'autopsie	Réponses favorables	Réponses défavorables	% de réponses favorables
Méconnaissance ou ignorance de l'autopsie	198	122	62
Désintérêt pour la recherche de la cause du décès	174	146	54
Croyances et valeurs culturelles	197	123	62

Trois facteurs ont été retenus après les réponses des enquêtés. Pour chaque facteur, les 320 répondants ont donné une réponse par oui ou non quand il trouve que le facteur est déterminant pour le refus de l'autopsie. Il ne faut alors pas faire l'erreur d'additionner les réponses favorables ou défavorables.

## Ignorance de la pratique de l'autopsie

La population abidjanaise entend rarement le mot autopsie. A la question de savoir ce que les Abidjanais entendent par autopsie et ce qu'elle est, les différentes réponses peuvent se résumer comme suit. "Je ne sais pas ce que cela signifie". "Je ne sais pas comment expliquer". "C'est quand on opère une personne pour voir ce qui ne va pas à l'intérieur". Pour les rares personnes qui l'ont entendu, il est question d'une pratique médicale spécifique *et non un fait banal, vulgaire à la portée de tous*. "On doit déchirer le corps de la personne décédée et traduire le coupable en justice". "C'est une enquête qui détermine la cause du décès". "C'est une médecine qui a été mise en place pour trouver la cause de la mort". "Etude, analyse qui a un rapport direct avec le corps d'un mort". "C'est une opération faite sur un corps inerte, sans vie". Pour ces personnes, il y a quelques années, personne n'avait entendu parler d'autopsie. Il était même impossible de l'entendre dans les conversations. Aujourd'hui, avec l'avènement des décès suspects comme la découverte du charnier de Yopougon en 2000, la bousculade du stade Félix Houphouët Boigny au Plateau lors de la visite de la lumière en 2012 etc., l'autopsie est souvent entendue dans les échanges. La population a alors découvert progressivement l'autopsie. Pour cette catégorie de personnes qui a une idée de l'autopsie, voici le résumé des réponses des personnes rencontrées. "Ce sont des examens pratiqués sur un corps en vue de connaître les véritables causes du décès". "C'est un examen du médecin légiste en vue de savoir la cause réelle du défunt : empoisonnement, mort naturelle ou d'autres causes. Les parents du défunt doivent donner leur accord pour cet examen".

A la question de savoir s'il est arrivé au répondant, à sa famille ou à ses connaissances de proposer l'autopsie comme moyen à utiliser pour la précision de la cause du décès ? Les réponses sont regroupées dans le tableau suivant.

Tableau n°2 : Ignorance de l'autopsie

Méconnaissance ou ignorance de l'autopsie	Nombre de répondants	%
Oui	122	38
Non	198	62
Total	320	100

198 répondants soit 62 % disent non et justifient un tel refus de la manière suivante : "chez nous en Côte d'Ivoire, nous n'avons aucune notion de l'autopsie. Nous ne savons pas ce que c'est. Les rares personnes qui la connaissent et qui veulent la faire vont hors du pays". "Décapiter un cadavre ne le ramènera pas à la vie. Aussi, l'Afrique est plus dans la tradition". "Si l'individu est décédé, c'est parce que son jour du décès est arrivé qu'il s'en est allé". "Nous, nous sommes en Jésus. Nous croyons en

*Dieu*”. *“Nous respectons la mémoire et le corps du défunt”*. *“Je ne sais pas à qui m’adresser et j’é mets également des doutes quant à l’opportunité de telles pratiques dans nos pays africains. Elles servent à quoi ? En fait, quel est son intérêt ?”*. *“Nous avons refusé pour ne pas abîmer le corps, le déchirer et enlever certaines parties. La famille s’exposera à des moqueries.”* A l’opposé de la première catégorie, 122 répondants ont proposé l’autopsie comme moyen de découverte de la cause de la mort. Voici la répartition de l’acceptation ou du refus de la proposition faite.

Tableau n°3 : Proposition de l’autopsie pour la précision de la cause du décès

Proposition de l’autopsie comme moyen de la précision de la cause du décès	Nombre de répondants	%
Acceptation	46	38
Refus	76	62
Total	122	100

Sur les 122 qui ont fait la proposition, 46 soit 38 % ont accepté et 76 soit 62 % ont refusé. Les personnes dont la proposition a été refusée avancent qu’il s’agit d’un manque d’informations en ce qui concerne l’autopsie. *“Cette méthode à mon sens est vraiment méconnue. Certains parents la trouvent impure, indigne et irrespectueuse”*. *“La proposition a été refusée parce que les parents n’avaient aucune information sur cette pratique”*. *“Cette proposition a été refusée non seulement parce qu’elle est onéreuse, mais également il y a une croyance culturelle qui veut que le mort parte dans l’au-delà avec toute son intégrité physique”*. *“Les parents ont refusé cette proposition car selon eux, les partisans de l’autopsie veulent diviser la famille. Qu’on la fasse ou pas, le mort ne va pas se réveiller”*. *“Nous, nous sommes au village et là-bas, tout ce qui arrive est l’œuvre de la sorcellerie. D’où la cause est déjà connue”*. *“La proposition a été refusée car la famille a trouvé que cela serait jeter de l’argent par la fenêtre. Pour nous, connaître la cause du décès n’aurait rien changé à la situation du défunt et la douleur morale que ressentaient les parents n’aurait pas diminué”*. *“Il ne faut pas continuer de faire souffrir le corps qui a déjà trop souffert de son vivant. Il ne faut pas découper le corps car cela serait faire plus de mal à ce dernier. Il faut que son corps reste intègre”*. D’ailleurs, la découverte de la cause du décès et donc la connaissance de l’individu responsable ou coupable de la mort entraînerait des difficultés telles que la division de la famille, les décès sans arrêt qui aboutiraient certainement à la disparition de la famille. *“Cette proposition a été refusée catégoriquement au motif qu’il fallait éviter de susciter des polémiques interminables au niveau de la famille. Le résultat ne sera d’aucune utilité à la famille en ce sens que cela ne ramènera pas le mort à la vie”*. Certains n’y voient aucun intérêt. *“La proposition est refusée parce que le résultat ne servira plus à*

rien”. *“L’autopsie est inopportune car la personne est déjà décédée et il faut éviter de créer d’autres problèmes”*. *“L’autopsie ne saurait ramener à la vie la personne décédée. Je ne vois donc pas d’intérêt”*. Tels sont les propos tenus par les répondants.

Après une telle conclusion, qu’est-ce qui importe pour l’africain en général et pour l’ivoirien en particulier lorsque celui-ci est en face d’une mort suspecte ? En Afrique et particulièrement en Côte d’Ivoire, le fait important devant un mort est l’identification du coupable et sa punition pour apaiser l’esprit des parents du défunt. Le tableau suivant nous donne le genre de mort rencontré dans la famille ou l’entourage des enquêtés.

Tableau n°4 : Genre de mort rencontré dans l’environnement du répondant

Genre de mort	Nombre de répondants	%
Brutale, suspecte, soudaine	260	81
Naturelle	60	19
Total	320	100

60 personnes affirment n’avoir pas eu de mort suspecte, violente brutale ou soudaine ni dans leur famille ni dans leur entourage. Il y a eu 260 cas de mort suspecte, brutale, violente ou soudaine. A l’interrogation, avez-vous cherché à connaître la cause du décès ? Les réponses sont regroupées dans le tableau suivant.

Tableau n°5 : Attitude des répondants face à un décès

Recherche de la cause	Nombre de répondants	%
Oui	86	33
Non	174	67
Total	260	100

Cent soixante-quatorze (174) personnes répondent non et quatre-vingt-six (86) disent oui. Comment motivent-elles leurs réponses ? Ceux qui répondent non motivent leurs réponses par le fait qu’il est rare dans les pratiques des ivoiriens de déterminer la cause du décès. *“Ce n’est pas dans nos pratiques de déterminer la cause du décès. D’ailleurs, la cause est déjà connue. Ce sont ceux qui ne veulent pas la réussite des autres qui sont à la base de tout cela”*. *“Les sorciers de la famille sont la cause de la mort soudaine, parce que ceux-ci voient l’avenir radieux que Dieu a réservé pour la personne qu’ils arrachent à l’affection de tous”*. Lorsque nous avons demandé de donner quelques causes de décès, voici les fréquences d’apparition dans les réponses des enquêtés.

Tableau n°6 : Causes de la mort indiquées par les répondants

Causes de la mort selon les répondants	Nombre de répondants	%
Sorcellerie	126	40
Cause inconnue et inexplicée	48	15
Accident mortel de la circulation	46	14
Empoisonnement	46	14
Mort naturelle	28	9
Meurtre	26	8

La sorcellerie, 40 %, les causes inconnues et inexplicées 15 %, soit 55 % sont la plupart des causes indiquées par les répondants. Viennent après les accidents de circulation 14 %, les empoisonnements 14 %, les meurtres 8 % et la mort naturelle et autres causes 9 %. Cependant, les accidents mortels, les meurtres et autres causes de décès sont toujours l'œuvre de la sorcellerie. La courte ou longue maladie est un sort lancé par un sorcier, un marabout ou un féticheur et non naturel. Ainsi, la cause du décès se résume en la sorcellerie. Comment déterminez-vous les coupables ? Vingt-six (26) ont eu recours à un médecin légiste et soixante (60) ont consulté un féticheur, un marabout, un charlatan, un homme de Dieu ou des personnes qui entrent en transe lors des funérailles ou encore des personnes qui portaient le cercueil ont désigné les coupables. "En Afrique, on porte le cercueil pour désigner le coupable. On consulte aussi les fétiches. On fait passer également l'épreuve d'une potion appelée "gôpô". Quels résultats avez-vous obtenu dans chaque cas ? De ces consultations occultes, ces individus soutiennent obtenir des résultats mitigés. Certains sont satisfaits en obtenant l'explication détaillée des circonstances du décès, la dénonciation des personnes soupçonnées de sorcières, la désignation des personnes insoupçonnées. "Le féticheur dit que c'est le sorcier de la famille qui l'a tué en lui donnant une maladie brutale, soudaine. Mes deux filles sont mortes de cette manière et le féticheur a vu juste". "La consultation a permis la désignation d'un coupable présumé qui avait toujours clamé son innocence". D'autres par contre bien que croyant en ces consultations n'ont pas obtenu de satisfaction après tous les rituels imposés par les personnes consultées. "Après consultation du marabout, pas de résultat malgré les sacrifices effectués. Nous attendons toujours ce qu'il nous a promis voir". "Les résultats attendus n'ont pas été satisfaisants dans la mesure où cette pratique est occulte". "Nous n'avons pas obtenu de résultats convaincants. Ils ne sont pas trop probants, on aboutit toujours à des accusations virtuelles, soit des sorciers ou autres". En somme, lorsque nous ajoutons 76 répondants qui refusent la proposition à 198 qui ne proposent même pas cette pratique, nous obtenons 274 répondants soit 86 % qui méconnaissent ou ignorent l'autopsie. Cette méconnaissance est alors un facteur essentiel dans le refus de l'autopsie.

Quel est le poids de la tradition en ce qui concerne le choix de l'autopsie ?

### **Croyances et valeurs culturelles pour le refus de l'autopsie Tradition et difficultés d'intégrer l'autopsie à la conscience collective**

Il est question dans cette partie de voir les liens existant entre la tradition et la pratique de l'autopsie. Pour appréhender l'influence de la tradition, des croyances et des valeurs véhiculées par la conscience populaire, une question cherchait à savoir si le respect de la personne humaine amenait le répondant à refuser l'idée même de l'admission de l'autopsie. Cette question est suivie d'une autre qui met l'accent sur l'intégrité du corps : le respect de l'intégrité du corps d'un individu oriente-t-il l'acceptation ou non de l'autopsie ?

A la première comme à la seconde interrogation, les mêmes personnes de l'échantillon donnent le même point de vue. 197 personnes sur les 320 soit 62 % répondent oui dans les deux cas du respect de la personne humaine et de l'intégrité du corps de l'individu. 123 soit 38 % disent non également dans les deux cas. Les répondants qui disent non, motivent leur réponse par la fin du respect de la personne humaine et de son intégrité à la fin de la vie. *“Le respect de la personne humaine se limite au moment même où l'individu perd la vie”*. *“Cette dignité n'a plus sa place. Il faut rechercher la vérité, la cause réelle du décès pour prévenir d'autres décès si possible”*. *“Que faire de l'intégrité d'un corps sans vie ? L'autopsie est une chance donnée au monde de ne plus être ignorant devant une maladie qui s'avérerait banale, mais qui devient dangereuse à cause de sa méconnaissance”*. Pour d'autres, le respect de la personne humaine induit l'exclusion de disposer d'un droit sur la vie d'une autre personne. *“Personne n'a le droit sur la vie d'aucune autre, d'où une raison évidente de connaître les éventuelles motivations d'une mort provoquée de qui que ce soit”*. Il faut retenir d'un tel discours que le répondant pense que la mort est causée par une autre personne qu'il faut de toutes les manières et par tous les moyens exposer au grand jour. *“Il faut connaître celui-là-même qui a bafoué le corps car s'il respectait le genre humain et l'intégrité du corps d'un individu comme lui, il ne causerait pas sa mort”*. Pour les 62 % qui répondent oui, l'idée de découper une personne ne doit même pas flatter l'esprit d'un être humain. Cela relève de l'animosité. *“L'on ne doit jamais avoir l'idée de découper quelqu'un. Cela n'est pas bon. C'est celui qui a un cœur dur, un cœur de lion qui découpe son semblable. D'ailleurs, si je savais que tu me parlerais de découper un être, je n'écouterais pas. Il ne faut pas découper le corps de l'être comme s'il s'agissait d'un animal”*. *“Pour le respect du mort, la pratique de l'autopsie est moralement inacceptable. Ensuite, l'autopsie n'est pas inscrite dans les mœurs des africains. Dans nos*

*coutumes, cette pratique est même ignorée. Enfin, pratiquer l'autopsie sur un corps est une seconde mort de l'être cher qui a disparu à jamais pour nous les parents du défunt''. 'Il ne faut pas fatiguer encore une personne déjà morte après tant de souffrances sur terre. L'homme n'est pas comme un animal qu'on découpe et après on recoud''. 'C'est souvent à la télé que nous voyons cette pratique. Ce n'est pas dans nos coutumes de le faire''. A travers les propos des répondants, nous nous rendons compte que les valeurs traditionnelles constituent des obstacles à l'acceptation de l'autopsie. Quelle est la place de la religion dans la pratique de l'autopsie ?*

### **Poids de la religion dans la pratique de l'autopsie**

La religion comme la tradition influencent beaucoup l'acceptation de l'autopsie. Les discours des répondants donnent comment la religion pèse lourdement dans la balance du refus de l'autopsie. Voici le résumé des échanges avec les personnes rencontrées. *'Dans ma famille, il y a eu des cas de morts suspectes mais nous n'avons pas cherché à connaître les causes de ces décès par conviction religieuse. Pour nous les musulmans, c'est Dieu qui a donné et c'est lui qui a repris. Que sa volonté soit faite. J'estime qu'en tant que musulman, tout ce qui arrive est la volonté de Dieu. Il s'occupe du responsable du décès s'il en existe un autre à part lui''. 'Je suis chrétien baptiste. Je dirais ce n'est pas la peine. En plus, chez les baptistes, les femmes ne décident pas en matière de cadavre. Pour ne pas m'attirer des problèmes, je préfère dire non''. 'Je suis chrétien catholique. Je n'ai pas encore entendu dire que les catholiques s'opposaient à l'autopsie. Le seul problème, ce sont les parents au village qui décident de tout ce qui se passe dans la famille. Or ceux-ci mettent beaucoup la tradition au-devant de toute chose. Si non, personnellement, j'accepterai avec plaisir car dans ma famille, il y a trop de morts tragiques''. 'Je suis chrétienne catholique et je dirai le seigneur a donné, le seigneur a repris, que le nom du seigneur soit béni. Personnellement, je n'envisage pas de pratiquer l'autopsie sur moi-même ou sur un membre de ma famille. Je refuse tout recours à l'autopsie même si ma confession religieuse ne pose aucun obstacle''. 'La vengeance et la rétribution appartiennent à Dieu. Bien que je sois catholique, ma foi religieuse ne me permet pas de chercher la cause de la mort. Je suis et je resterais retissant à cette pratique. Dieu seul est et connaît le début d'une vie. Il détermine également le jour de la mort d'une personne''. 'Je suis chrétienne catholique. Il y a eu des cas de morts suspectes, soudaines dans ma famille. Le dernier cas où l'on soupçonnait le décès d'une sœur comme un empoisonnement et nous avons proposé l'autopsie pour préciser la cause du décès, la mère qui vit en Europe a refusé sous prétexte qu'il ne fallait pas faire trop de bruit autour du décès de sa fille''. 'Ma conception de la vie ne me permet pas d'admettre l'autopsie''. 'Je suis musulmane. Je donne mon*

*accord pour la pratique de l'autopsie. Cependant, je suis sûre et certaine que cet accord sera remis en cause par les gens de ma religion''. 'Le musulman soutient que pour ne pas abîmer le corps, pour ne pas déchirer et enlever certains organes de l'individu, il faut laisser le corps s'en aller en toute quiétude malgré le doute qui se fait sur la mort du défunt''.* Pour un juriste de 39 ans musulman, la non acceptation de l'autopsie est en général liée à la confession religieuse des uns et des autres, ainsi qu'aux pratiques culturelles des Africains en général et des ivoiriens en particulier.

La recherche d'une relation entre le respect de la personne humaine, de l'intégrité du corps et la religion donne la répartition en deux grands types de réponses : le premier type qui dit oui est constitué des partisans de l'existence d'une relation et le deuxième type de réponse sont ceux qui n'y voient pas de relation. Les personnes rencontrées au cours de l'enquête se répartissent en trois grandes catégories de croyance : les animistes, les musulmans et les chrétiens. Sur les 18 animistes, huit répondent oui et dix disent non. Sur les 42 musulmans, 27 disent oui et quinze donnent la réponse non. Sur les 260 chrétiens dont 60 évangéliques et 200 catholiques, 41 évangéliques et 121 catholiques, soit 162 chrétiens répondent oui. 98 dont 19 évangéliques et 79 catholiques répondent non. Ainsi, 2 % des animistes, 8 % des musulmans et 52 % des chrétiens, soit 62 % de l'échantillon pensent que l'autopsie est refusée à cause du respect de la personne humaine et de l'intégrité du corps de l'individu. Alors que 3 % des animistes, 5 % des musulmans et 30 % des chrétiens, soit 38 % de l'échantillon ne trouvent pas d'inconvénients à la pratique de l'autopsie. 64 % des musulmans, 44 % des animistes et 62 % des chrétiens trouvent l'autopsie inopportune pour leur croyance et le bon sens qui voudrait que le corps reste intact pour retourner aux divinités.

Le niveau d'instruction et la représentation de la mort ont-t-ils une influence sur la décision de la pratique de l'autopsie ?

### **Désintérêt de la recherche de la cause du décès**

#### **Influence du niveau d'étude sur le choix de l'autopsie**

Au cours de l'enquête, nous avons rencontré deux (2) analphabètes, trente-quatre (34) personnes du niveau d'étude primaire, cent quarante-quatre (144) individus de niveau secondaire et cent quarante (140) de niveau supérieur.

Selon un répondant de niveau supérieur, avant la représentation d'un fait, il faut bien la présence du fait, du phénomène ou de l'objet dans l'esprit de l'individu qui traduit sa représentation, l'image objective. Or, dans le cas de l'autopsie, celle-ci n'existe même pas dans les mœurs des individus. Il sera difficile dans ce cas d'avoir ou de se faire une idée sur celle-ci. Pour un cadre supérieur de l'administration ivoirienne de niveau supérieur, les parties

utilisées pour les greffes d'organes proviennent de la dissection des corps que les gens appellent autopsie. *“Je refuserai que l'on fasse une autopsie sur un cadavre. Cela ne servira à rien, il ne pourra pas le réveiller. Généralement, c'est au cours de cette pratique qu'on arrache les organes aux cadavres. Ceux-ci sont revendus chers à des personnes qui en ont besoin”*. Pour un comptable de niveau supérieur, *“l'autopsie n'est pas nécessaire car en Afrique, cela n'apporte rien à la famille qui n'a pas satisfaction en justice quand elle décide de porter plainte par exemple”*. Un fonctionnaire de niveau secondaire avance qu'en *“Côte d'Ivoire, on a aucune notion de l'autopsie et qu'elle se fait même hors du pays. En Afrique, l'idée du respect de la personne humaine est très déterminante et amène à l'adoption de certaines attitudes tels que le refus de découper, le refus de la honte que la non exposition du corps pourrait entraîner parce que le corps est en petits morceaux etc.”*. Pour un instituteur de niveau secondaire, *“certaines cérémonies sont nécessaires avant l'enterrement de l'individu disparu. Pour connaître donc la cause du décès d'une telle personne, il faut consulter les divinités et il existe des personnes appropriées pour décrire dans les moindres détails les circonstances du décès. De plus, cette méthode est vraiment méconnue. Certains parents la trouvent impure, indigne et irrespectueuse pour l'être cher qui est arraché à l'affection des siens”*. Un délégué commercial de niveau secondaire témoigne : *“Je ne connais pas l'autopsie, mais de la façon vous m'expliquez, je pense qu'il doit s'agir d'une consultation de fétiches, de charlatans, de marabouts et autres voyants pour situer les parents ou confirmer les soupçons qui pèsent sur certaines personnes. D'ailleurs, combien nous revient l'autopsie ? Cette somme est une dépense supplémentaire pour la famille du défunt. Je suis sûr que ce genre de chose n'est pas en dessous de 100.000 F CFA. Nous sommes donc dans l'obligation de faire des consultations et l'exercice du gôpô qui sont en mesure de désigner les personnes indexées. Pour vous confirmer cela, certains individus qui niaient leur culpabilité sont mortes à la suite de cet exercice et ceux qui ne sont pas concernés ont eu la vie sauve”*. Pour une gérante d'un magasin de jus de niveau primaire, qui précise bien *“je ne sais pas ce que signifie autopsie”*, témoigne. *“Il y a eu des cas de mort brutale dans ma famille. La maladie soupçonnée comme cause de la mort n'a pas pu être découverte à l'hôpital. Nous avons alors préféré la consultation au découpage du corps dont vous me parlez. La consultation des fétiches a indiqué que la mort du jeune a été causée par un sorcier de la famille. Ce dernier a avoué, après les cérémonies demandées par le féticheur”*. Un enseignant du supérieur rencontré dans le cadre de cette étude dit : *“Il y a eu des cas de morts suspectes et soudaines dans ma famille. Nous avons fait une consultation chez le charlatan, chez les féticheurs pour la détermination de la cause des décès. Nous avons abouti à la désignation de coupables*

*présupposés qui ont toujours clamé leur innocence. Pour tous les cas de morts, nous n'avons pas proposé l'autopsie comme moyen à utiliser pour préciser la cause du décès. Ceci s'explique par l'ignorance de la pratique et la peur des coûts supplémentaires que de tels recours peuvent engranger pour la famille, notamment pour moi-même qui est au four et au moulin pour tout ce qui concerne les dépenses de la famille''.*

Ces témoignages sont nombreux et vont dans le sens de l'ignorance, de la connaissance et de la pratique de l'autopsie, quel que soit le niveau d'étude de l'individu interrogé. Certaines personnes de niveau supérieur reconnaissent l'utilité de l'autopsie pour la connaissance de la cause du décès. Cependant, celles-ci nient l'opportunité de cette pratique pour éviter de créer des problèmes de division, de meurtre et autres difficultés au sein de la famille.

### **Représentation de la mort et choix de la pratique de l'autopsie**

La représentation de la mort influence la pratique de l'autopsie. En effet, la vie sur terre est considérée comme un voyage, un pèlerinage. L'être qui quitte la terre retourne chez les siens pour continuer une autre vie. Cette représentation de la mort explique les rites, les funérailles constituant des cérémonies d'au revoir et les pagnes de valeurs, les bijoux, les objets de valeur représentent les bagages de ce dernier pour faciliter son intégration et sa vie dans cette nouvelle vie. Une telle représentation de la mort ne peut que considérer l'autopsie comme un acte impur, indigne et irrespectueux susceptible de déformer l'être qui se réincarnera en un autre individu. C'est également selon les personnes rencontrées, la prolongation des souffrances de l'individu. Mais plus encore, les marques, les traits, les tâches et autres cicatrices sur l'individu incarné sont ceux que portait cette personne décédée. Voici quelques témoignages issus des entretiens que nous avons eus. "Dans mon village, il y a l'exemple d'un enfant qui naissait et mourait à bas âge et cela plus de trois fois. Les parents ont décidé de lui faire une marque au front à la naissance. Lorsque l'enfant est mort, la mère est tombée enceinte. L'enfant qui est né portait le signe qui avait été fait au front du précédent qui est mort. Présentement, ce dernier est bien vivant au village avec cette marque". "Dans mon village, mon oncle a des difficultés, plus de trois fois, avec sa fille qui naissait et mourait chaque fois autour de deux mois. Un jour, il a pris la décision de mettre un signe sur le corps de l'enfant. Ainsi, à chaque naissance, ce signe lui permettait de reconnaître l'enfant puisqu'il portait le signe mis sur son corps. La troisième fois, il a décidé de brûler le corps de l'enfant. A la naissance qui a suivi, l'enfant est née avec des brûlures sur le corps et elle n'est plus retournée jusqu'aujourd'hui. Elle vit avec ces cicatrices et est bien réelle au village". "La personne a les mêmes traits physiques, les mêmes tâches et le même caractère que l'individu

incarné”. “Les personnes plus âgées soutiennent que l’enfant ressemble à un des leurs (un grand parent, une personne de la famille décédée), trait pour trait par le comportement, les traits de caractère ou dans les agissements de ce dernier”. “C’est dans la croyance africaine de marquer l’existence d’une personne, d’un être cher. Souvent, la réincarnation de cette personne est révélée en songe et l’on donne le nom de l’être disparu à l’enfant pour signifier cette réincarnation”.

Lorsque nous avons posé la question de savoir si le répondant croit qu’une personne qui meurt renaît en une autre personne de sa famille ? 80 sur 320, soit 25 % répondent oui, au moment où 240, soit 75 % ne croient pas en la réincarnation. Ce que la mort représente pour les Africains et particulièrement pour les Ivoiriens influence beaucoup le refus de la pratique de l’autopsie.

### **Discussion et conclusion**

De ces résultats de l’enquête, certaines notions sont en corrélation pour rendre compte de la représentation sociale de l’autopsie par les Ivoiriens. Il y a d’une part l’autopsie et de l’autre, l’individu et la société. D’abord, l’autopsie est une notion méconnue des Ivoiriens. Ainsi, connaître et comprendre la représentation sociale de l’autopsie par les Ivoiriens, revient à interroger si cette pratique est enracinée dans la réalité sociale et historique des Ivoiriens. Pour de telles investigations, il paraît nécessaire d’avoir accès aux croyances, aux interprétations, à l’ensemble des rapports de sens qui se nouent dans la société autour de l’autopsie. La manière de percevoir l’autopsie et de la représenter est en lien avec l’histoire de vie individuelle et du groupe social tout entier dans lequel l’individu évolue.

Ainsi, les résultats de l’enquête et certaines notions sont en corrélation pour rendre compte de la représentation de l’autopsie, notamment le couple individu-société ivoirienne. Non seulement, l’autopsie est un acte méconnu de la majorité des ivoiriens, mais elle apparaît comme une pratique honteuse qui ne permet pas aux siens et aux amis de voir pour une dernière fois l’être cher qui les quitte définitivement et de lui rendre un dernier hommage. L’autopsie est également vue sous l’angle dépensier, puisqu’elle engrange des frais supplémentaires, inutiles qui pourraient servir pour les funérailles et les siens. Ce résultat, bien que ne concorde pas avec celui des recherches faites en Occident, Kahn (1999) lie la diminution du taux d’autopsie dans les pays européens à des raisons sans doute économiques et psychologiques pour la famille et au manque d’intérêt des médecins pour cet examen. De ce fait, elle n’est pas opportune puisque l’individu étant déjà décédé, une telle pratique ne le ramènera pas à la vie. De plus, les actes de l’autopsie ne permettront pas à l’individu autopsié de vivre sa nouvelle vie dans l’au-delà sans difficulté puisqu’il gardera les marques de ses déchirures.

L'Ivoirien croit en l'existence d'une autre vie. Voici ce que disait ma grande mère : *“Je suis très fière de mes enfants et de mes petits enfants. Quand je rendrai mon dernier souffle, je serais très heureuse d'arriver dans l'au-delà avec une valise importante mais je ne donnerai rien, et alors absolument rien à ma mère qui est décédée sans m'allaiter”*. Une telle croyance l'amène au refus de l'autopsie pour que l'être qui meurt reste intact pour continuer de vivre sa vie dans l'au-delà sans difficulté. Ngindu (2011), affirme que la mort n'est qu'un passage d'une existence à une autre. Il s'ensuit que la vie de l'homme dans l'au-delà est comme la continuation de la vie terrestre. Elle consiste essentiellement en la rencontre avec ceux et celles qui sont déjà partis et qui protègent le clan... Il s'agit d'une vie transformée qui permet de rencontrer les ancêtres, les défunts toujours “vivants” et toujours influents dans leur clan. Raphaël (2010) avait aussi relevé une telle représentation de la mort chez les Juifs d'Alsace. Chez ceux-ci, celui qui meurt ne disparaît pas, mais franchit une étape nouvelle. Ainsi, il n'y a pas de véritable panique chez les Juifs d'Alsace, car à travers la mort de l'un des siens, la société juive n'est pas confrontée à sa propre vulnérabilité.

Bien que cette tendance demeure dans l'esprit des Ivoiriens, le départ d'un des leurs est toujours une séparation douloureuse pour laquelle la cause est connue : la sorcellerie. Ce qui importe alors pour l'Africain en général et l'Ivoirien en particulier, c'est la détermination du coupable, du responsable de la mort et non la cause déjà identifiée. Cette représentation sociale de la mort et de la vie ainsi que celle de l'autopsie jouent un rôle déterminant dans le refus de la pratique de l'autopsie. Ainsi, en lieu et place de la mort subite et inexplicée attribuée aux sorciers et autres malfaisants en Afrique et en Côte d'Ivoire, Kahn (1999) montre que le décès des nourrissons était lié à une maladie génétique sous-jacente avec un risque élevé de récurrence dans la fratrie. De telles morts peuvent avoir un tableau clinique de surprise, de brutalité ou de soudaineté et tendre vers l'accusation des sorciers. Des résultats à notre possession, nous pouvons affirmer que nos objectifs ont été atteints et que nos hypothèses sont confirmées d'autant plus que l'ignorance et la représentation que les Ivoiriens ont de la mort et de la vie ainsi que de l'autopsie favorisent leur refus de cette pratique.

Etant donné que l'autopsie permet de rétablir la réalité des faits en découvrant des erreurs de diagnostic, des complications thérapeutiques et d'enseigner les étudiants en faisant progresser la connaissance des maladies, ou encore en ne restant pas surpris de l'ampleur d'une nouvelle maladie, nous pouvons conclure cette étude avec Fornes (2004) exploitant la loi française du 30 juillet 1994, qu'une société qui organise l'abandon des autopsies supprime une forme de sécurité sanitaire et d'autocontrôle par les médecins de la qualité de leurs actes. Et comme le soutient Kahn (1999), la recherche de la cause de la mort est capitale pour la famille et pour la

progression des connaissances médicales nécessaires au développement de la prévention. Les Africains en général et les Ivoiriens en particulier devront, prenant appui sur les trois facteurs du refus de l'autopsie que sont la méconnaissance ou l'ignorance de l'autopsie, le désintérêt de la recherche de la cause du décès ainsi que les croyances et les valeurs culturelles, se mettre à jour sur l'évolution des connaissances sanitaires d'aujourd'hui. L'autopsie doit ainsi avoir une audience positive auprès des Ivoiriens afin qu'elle soit intériorisée dans la conscience collective.

### References:

Ba, M. –G. Kodio, B. Etard, J. –F (2003). Application de l'autopsie verbale dans la mesure de la mortalité maternelle en milieu rural au Sénégal. *J Gynecol Obstet Biol Reprod* / vol.32, n°8, Cahier 1, Elsevier Masson SAS. Paris

Belemgato, M. (2013). Chasse aux sorciers dans les villages au tour de Moundou au Tchad : indifférences des autorités. *Le Blog de Makaila, une plume combattante et indépendante*, courriel : [blogmak2011@gmail.com](mailto:blogmak2011@gmail.com)

Carfantan, S. (2002). Croyance et vérité, philosophie et spiritualité. <File:///F:Croyance et vérité.htm>

Chirade et al. (1997). Rites et religions. Guide pratique pour accueillir les malades à l'hôpital. Paris : Editions Estem.

Dississa, V. (2011). Violence et funérailles au Congo-Brazzaville. *Bulletin de l'APAD en ligne*, 25 / 2003, mis en ligne le 15 juin 2007, consulté le 07 février 2014. URL : <http://apad.revue.org/210>

Fabrice, C. (2003). L'esprit ensorcelé : les racines cognitives de la sorcellerie. Poésie et politique, *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe* P.121-136

Fornes, P. (2004). Les enjeux de l'autopsie et de la recherche sur le cadavre. *MCU-PH de médecine légale, CHU Cochin Paris V*

Gatrad, R. et al. (2003). *Palliative nursing*, vol.9, n°11 p. 496-498

Gina, V. (consulté le 04/12.2013) Séparation de l'âme et du corps : intervention d'un médium dans la séparation. <File:///F:Séparation de l'âme et du corps-Gina VoyanceGina.htm>

Got, C. (1997). Rapport sur les autopsies médico-scientifiques. Hôpital Ambroise Paré – 92104 Boulogne, rédigé à la demande de Monsieur Hervé GAYMARD, Secrétaire d'Etat à la Santé et à la Sécurité Sociale

Julier, M. (2011). Le traitement social de la mort aujourd'hui. *Espace METANOYA*. <File:///F:/METANOYA-LE traitement social de la mort.htm>

Kahn, A. (1998-1999). La mort subite du nourrisson : mieux vaut prévenir. *Naître* n°7, pp. 83-4

Kardec, A. (2011). Séparation de l'âme et du corps : la conscience humaine. Trouble spirite. in *Livre des esprits. Les principes de la doctrine Spirite*.

AME File:///F:/Séparation de l'âme et du corps. FRANCESCA esprit Channeling.htm

Leduc, V. Rachédi, L. Labescat, G. Montgomery, C. Mongeau, S. (2010). Accompagner les familles immigrantes endeuillées: des connaissances sur les diverses visions de la mort et les rites dans les grandes religions et confessions au Québec. Bulletin synthèse n°2, UQAM

Larousse (2010). Le Petit Larousse illustré 2011

Lévy, I. (2007). Respecter les rites funéraires Soins : la revue de référence infirmière, n°721, p. 44-48

Menenteau, S. (2012). Dans les coulisses de l'autopsie judiciaire. Cadres, contraintes et conditions de l'expertise cadavérique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Bulletin Amades en ligne, 83/2011, mis en ligne le 27 mars 2012, consulté le 8 avril 2016. URL : <http://amades.revue.org/1212>.

Menenteau, S. (2013). L'autopsie judiciaire. Presses Universitaires de Rennes, [www.pur-edition.fr](http://www.pur-edition.fr)

Neuberger, (1998). Cultural Issues in Palliative Care, in Doyle D, Hansks DW, MacDonal N. (dir). Oxford Textbook of palliative Medicine, 2<sup>e</sup> éd., Oxford University Press.

Par M (2005),(consulté le 04.12.2013). La mort. Approche socio-culturelle, Ciao file:///F:/Par M-Avis-la Mort Approche socio-culturelle.htm

Raphaël, F. (2010). La représentation de la mort chez les Juifs d'Alsace. File:///F:/La représentation de la mort1.htm (consulté le 04.12.2013)

Tahou (2010). La sorcellerie en pays Wé et dans le reste de la Côte d'Ivoire, Wobebli

Wikipédia, encyclopédie libre (06.12.1013)

Wikipédia, encyclopédie libre. Chasse aux sorcières. (11.12.1014) file:///D:/Chasse%20sorci%C3%A8res%20%E2%80%94%20Wikip%C3%A9dia.htm

## **Annexe**

### **Réflexion sur la perception des institutions de sécurité et de justice par les abidjanais.**

#### **Echange avec la population abidjanaise dans le cadre de cette réflexion**

##### **Identification de l'enquêté**

1. Age.....
2. Sexe.....
3. Niveau d'étude.....
4. Profession ou activité.....

##### **Questions des échanges avec l'enquêté**

5. Avez-vous été victime d'une infraction ?  
Oui.....Non.....
6. Si oui, avez-vous porté l'incident à la connaissance de :  
la police, Oui.....Non.....

- la gendarmerie, Oui.....Non.....
- d'une autre autorité ? (à préciser).....Oui.....Non.....
7. Si non, pourquoi n'avez-vous pas déclaré l'incident ?
8. Si oui, pourquoi avez-vous déclaré l'incident ?
9. Si oui, l'incident a-t-il été réglé ? Oui.....Non.....
10. Si non, comment l'incident a-t-il été réglé ?
- Vous est-il arrivé de vous rendre à la police, à la gendarmerie ou la justice pour un incident vécu ? Oui.....Non.....
11. Si oui, comment trouvez-vous l'accueil et le comportement des agents ?
- Accueil.....
- Comportement.....
12. Connaissez-vous les attributions et les fonctions de ces agents ?
- Oui.....Non.....
13. Comment trouvez-vous le travail ou les services des agents de ces institutions de sécurité et de justice ?
- Très satisfaisant.....Satisfaisant.....Peu satisfaisant.....Pas du tout satisfaisant.....
14. Pourquoi une telle qualification ?
15. Ces agents répondent-ils favorablement lorsque vous sollicitez leurs services ?
- Oui.....Non.....
16. Quelle image retenez-vous du travail de ces agents ?
- Très bonne.....Bonne.....Peu bonne.....Pas du tout bonne.....
17. Pourquoi une telle image ?
18. Quelle image retenez-vous du système de sécurité et de justice en général ?
- Très bonne.....Bonne.....Peu bonne.....Pas du tout bonne.....
19. Pourquoi une telle image de ce système ?
20. Votre manière de voir le système et ses agents a-t-il un lien avec vos différentes expériences ? Oui.....Non.....
21. Qu'est ce qui modifierait votre perception actuelle du système et de ses agents ?
22. Vous sentez-vous en sécurité en présence de ces institutions ou de ses agents dans votre vie de tous les jours ?
- Oui ..... Non.....